

# AU CONSEIL MUNICIPAL

Le samedi 14 avril 2018 à 9H sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

**Présents** : messieurs JULIEN, GUEULLET, RONCERET, DENIS, CHERION mesdames DORIAT, EDELIN, AGUINET, DUPOUX, CHAPUT

**Excusés** : Mesdames PARIS, BOYER (pouvoir M JULIEN), FAVIER (pouvoir M GUEULLET) Messieurs JUAN, VOLAT.

**Secrétaire de séance** : Madame CHAPUT

## 1) Budget 2018 de la commune

Les élus votent à l'unanimité le budget de la commune 2018. Les dépenses de fonctionnement sont prévues à 1 145 127 € avec un virement de 115 000 € à la section des investissements, et les recettes à 1 145 127 €. Les dépenses d'investissement sont prévues à 1 020 968 € (avec 553 000 € de restes à réaliser) et les recettes à 1 020 968 € (avec 407 000 € de restes à réaliser). En intégrant le budget Annexe de la Maison de Santé c'est près d'1,6 millions d'euros de budgétisé.

Au niveau du fonctionnement, la Dotation Forfaitaire baisse de 12 378 € en 2018 par rapport à 2017 (la commune percevait près de 173 000 € en 2017). Une Dotation appelée Centre Bourg de 84 095 € perçue pour 2018 et versée depuis 2014 a permis de compenser sur la durée cette baisse.

Les subventions votées aux associations sont légèrement revalorisées en 2018. Une subvention exceptionnelle de 2 299 € est attribuée à l'Amicale Laïque afin de financer 1/3 de la classe verte organisée pour les élèves de CE2-CM1-CM2 à Oléron. Une subvention exceptionnelle de 300 € est attribuée à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Bourbon l'Archambault pour l'organisation du congrès annuel départemental, ainsi que 100 € pour la Fédération Française des Motards en Colère section Allier qui organise une grande manifestation. La Section enduro du comité des Fêtes obtient une subvention annuelle de 160 €.

Les élus proposent de maintenir les taux d'impositions à leur niveau de 2017.

- Taxe d'habitation 23.35% - Taxe foncière bâti 15.07 %
- Taxe foncière non bâti 29.83 %

La maîtrise budgétaire de ces dernières années permet à la commune d'autofinancer un programme d'investissements ayant pour objectif l'attractivité du bourg :

- Achèvement des travaux du bâtiment Péri-scolaire (490 000 € de reste à réaliser sur le budget 2018) pour un coût global de 880 000 € HT.

- Achat de l'immeuble de l'ancienne épicerie pour 120 000 €, avec provision de 70 000 € de travaux pour disposer d'ici la fin d'année d'un multiservice attractif.
- Réhabilitation de l'ancien presbytère en maison de santé pour un coût estimatif de 588 000 € HT financé à 80 % par des subventions, un reste à charge pour la commune de 117 600 € (12 600 € de fonds propres, 105 000 € d'emprunt remboursé par les loyers).
- La réhabilitation du mur des Essanyiers patrimoine rural de la commune sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle pour 95 000 € HT (subventionné à au moins 70%)

Au niveau des travaux sont prévus : la reprise de 64 vieilles concessions au cimetière répartie sur 2 années (coût annuel de 10 000 €) et la réalisation d'un ossuaire pour 10 500 € HT, la réfection de menuiseries, réfection des menuiseries au bâtiment de la Poste...

Concernant l'église, les fissures présentes dans la Nef vont être étudiées entre 6 mois et un an, des travaux de démaillage de la toiture vont aussi être réalisés (coût d'environ 18 000 €). En complément 2 œuvres vont être restaurées en partenariat avec la DRAC, la Fondation du Patrimoine et les Amis de l'Eglise de saint-Menoux : la Statue Notre Dame de Lorette et le retable du sacré Cœur.

Au niveau de la voirie, les travaux de la rue des Vignes devraient s'achever à l'horizon du premier semestre, ils permettront la mise en place de l'accessibilité du cimetière. La seconde tranche de la voirie du lotissement des Vignes sera prise en charge par la Société d'Équipement de l'Auvergne pour un coût de 48 000 € HT réalisée par le syndicat de voirie d'Ygrande.

## **2) Budget 2018 du contrôle Technique**

Les élus votent à l'unanimité le budget du contrôle technique pour l'année 2018. Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont prévues à 24 995 € tandis que Les dépenses et les recettes d'investissement sont prévues à 37 703 €.

## **3) Budget 2018 de la Maison de Santé**

Les élus votent à l'unanimité le budget du contrôle technique pour l'année 2018. Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont prévues à 600 € tandis que Les dépenses et les recettes d'investissement sont prévues à 587 400 €.

L'équipe municipale en partenariat avec la maîtrise d'œuvre et les professionnels de santé travaillent actuellement sur l'avant-projet. L'ouverture de ce bâtiment est nécessaire en terme de service mais aussi pour les autres commerces du village, Il est espéré au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019.

Après consultation, un emprunt de 105 000 € est conclu avec la Banque Postale sur 15 ans avec un taux de 1.35 %.

#### **4) Restauration œuvres d'Arts**

La Commune retient les devis de l'entreprise ARC CREN le mieux disant pour la restauration du retable du Sacré Cœur et la statue de Notre Dame de Lorette pour un coût global de 7 400 € HT.

#### **5) Service technique**

La municipalité décide de créer un emploi à mi-temps pour les vacances de juillet Août au sein des services techniques de la commune.

#### **6) Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais**

Ludovic JULIEN est nommé représentant de la commune au sein de la nouvelle commission créée « commission locale d'évaluation des charges transférées » ouverte à des élus non communautaires.

#### **7) Sécurité routière dans le bourg**

La subvention des Amendes de Police va être sollicité pour réaliser des aménagements de sécurité routière dans le bourg (radar pédagogique, peinture, panneaux). Le département par l'intermédiaire de l'UTT de Cérilly Bourbon va réaliser des nouveaux comptages. Le syndicat de Voirie sera sollicité sur cette opération.

#### **8) Conventions avec la CAF**

Des renouvellements de conventions sont pris avec la CAF concernant les prestations de services NAP (pour 2018 seulement suite au retour de la semaine à 4 jour à la rentrée de septembre), périscolaires et extra scolaires de 2018 à 2021.

#### **9) Environnement**

Une haie sera prochainement réalisée sur le talus situé entre le bâtiment périscolaire et le point propre au parking du Centre d'Animation Culturelle.

#### **Divers**

- La société Imprim' Repro est retenue pour la réalisation du prochain Grand Ménulph'
- le nouveau Bâtiment Périscolaire ouvre le lundi 23 avril 2018. L'inauguration officielle est prévue le samedi 2 juin à 10h30.
- Le compromis concernant l'achat de l'épicerie est signé.
- Un composteur sera installé dans le cimetière

Fin de la séance 11h45

